

Motion du 3 décembre 2019 de Mmes et MM. Simon Brandt, Patricia Richard, Stefan Gisselbaek, Florence Kraft-Babel, Daniel Sormanni, Pierre Scherb et Maria Pérez: «Transparence sur l'audit de la fonction publique municipale».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 4 décembre 2019)

MOTION

Considérant:

- que le rapport du Contrôle financier sur les notes de frais de la fonction publique municipale a été envoyé à une cinquantaine de hauts fonctionnaires et à l'ensemble des 80 conseillers municipaux en décembre 2018, mais n'a toujours pas été rendu public par le Conseil administratif, alors même que son intérêt pour la population est manifeste et permettrait de juger sur pièces et sans aucun filtre de la situation;
- que la plainte pénale abusive du Conseil administratif suite à la publication d'éléments dudit rapport dans la presse montre que l'exécutif municipal n'a toujours pas compris qu'il devait faire preuve de transparence et aurait lui-même dû décider de rendre ce rapport public;
- que le refus incompréhensible du Conseil administratif de suivre le préavis favorable du préposé cantonal à la protection des données à la publication dudit rapport ne peut être laissé sans suite;
- que le Conseil administratif a caché le préavis favorable du préposé cantonal à la protection des données au Conseil municipal et a refusé de le suivre sans aucune consultation préalable;
- que le rapport de la Cour des comptes sur les notes de frais du Conseil administratif, qui contenait des informations analogues, a été rendu public malgré les tentatives du Conseil administratif de s'opposer aux travaux de la Cour;
- que le retour à la confiance ne se fera qu'en rendant publics les nombreux dysfonctionnements et en prenant les mesures nécessaires pour y remédier; pas en les cachant et en menaçant;
- que la population a le droit de savoir quel usage est fait de l'argent public et d'être informée du contenu des rapports du Contrôle financier comme ceux de la Cour des comptes;
- que la bonne marche de l'administration ne sera en aucun cas entravée par la publication dudit rapport. On se souviendra d'ailleurs du coming out public de la cheffe des bibliothèques municipales dans la *Tribune de Genève*, alors même que son nom ne figurait pas dans le rapport,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de respecter le préavis du préposé cantonal à la protection des données et de rendre immédiatement publics le rapport de décembre 2018 du Contrôle financier sur les notes de frais de la fonction publique municipale ainsi que l'audit de suivi en les publiant sur le site web de la Ville de Genève;
- de proposer d'ici à trois mois un protocole de publication des rapports du Contrôle financier, tant auprès du Conseil municipal que de la population;
- de mettre fin à sa politique de la menace envers le Conseil municipal, la presse et la fonction publique lorsque des comptes sur son activité politique lui sont demandés.